



Ville de Lausanne

Municipalité

case postale 6904 – 1001 Lausanne

info@staedteverband.ch

Union des villes suisses

Mme Monika Litscher, directrice

Monbijoustrasse 8

Case postale

3001 Berne

dossier traité par EJQ/BAVL

notre réf. C.13/2026/19 – jw

votre réf.

Lausanne, le 17 septembre 2026

Consultation sur la modification de l'ordonnance sur la Bibliothèque nationale suisse (dépôt légal numérique)

Madame la Directrice,

La Ville de Lausanne a étudié dans les détails les modifications dues à la révision de l'ordonnance sur la Bibliothèque nationale (BN) concernant le dépôt légal numérique. Il en résulte un texte simplifié et ajusté aux exigences principales des collections numériques en termes d'authenticité des métadonnées, de fiabilité, de protection des données, de protection du droit des autrices et des auteurs et une accessibilité contrôlée.

La Municipalité se réjouit de la prise en considération des sites Web en lien avec la Suisse. Ces supports d'information jouent désormais un rôle déterminant dans la documentation et la description du patrimoine culturel suisse.

Le mandat de collection de la BN et celui de la phonothèque nationale sont ainsi étendus à de nouvelles catégories de publications dans le domaine des « Helvetica » disponibles sous forme électroniques, clarifiant de ce fait les rôles respectifs, ainsi que les éventuelles collaborations possibles avec des institutions et des partenaires culturels.

La Municipalité prend acte que les actions de l'avant-projet pour répondre aux différentes exigences techniques, ainsi que pour la contribution en faveur des actrices et acteurs culturels auront un coût annuel supplémentaire à hauteur de CHF 60'000.-, montant non-reporté sur les cantons et les communes.

La Ville de Lausanne remercie l'office fédéral de la culture pour la consultation proposée, qui a permis de recueillir des précisions importantes sur les enjeux liés à la collecte, à la conservation et à la mise à disposition des contenus numériques liés au patrimoine documentaire helvétique.

En vous souhaitant une bonne réception de la présente, nous vous prions d'agréer, Madame la Directrice, nos salutations distinguées.

Au nom de la Municipalité

Le syndic
Grégoire Junod



Le secrétaire
Simon Affolter